



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire

Affaire suivie par : RK

Délégation à la Sécurité Routière

Maître Alexandre BOISSIERE

4 rue Maguelone
34000 Montpellier

Paris, le

JUN 2021

Maître,

Par courrier reçu le 14 avril 2021, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. D

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que
lui a fait bénéficier de la reconstitution de
quatre points.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la sécurité routière

la chef
du bureau

le
19/06/21